

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus :
27

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Conseillers en fonction :
26

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers présents : 17

Quorum : 13

Séance du mardi 04 mars à 20H

Votants : 22

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Daniele BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Marie-Hélène JARRIER, Isabelle WEINSBERG

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Patrick SCHARF, Jean-Louis CAGNARD, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Gérard VINCENT

Procurations : Geoffroy HAGUENAUER à M. HASSER, Dominique EBEL à Mme DIEDRICH, Anita FREYERMUTH à M. MATHIS, Aurélie HENNEQUIN à M. BRANDEBOURGER, Roger LANG à M. SIMEAU

Excusées : Audrey GAUCHE, Julie FOULONT

Absents : Claire BILBAULT, Frédéric GRILLIER

Secrétaire de séance : M. Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme Sylvie DIEDRICH à 20H10

1. Débat d'orientations budgétaires

Au préalable, M. Brandebourger énonce l'objectif de ce débat (informer et échanger sur la situation financière de la commune), son contenu (orientations budgétaires, structure de la dette, engagements pluriannuels ...), le contexte général et la loi de finance 2025.

Puis, il présente la situation financière de la commune et les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement (document transmis + power point diffusé).

Il déclare que l'analyse des comptes 2024 présente un cumul négatif de la section d'investissement de 834 K€. Ceci s'explique en raison de subventions contractualisées mais encore en attente de versement.

Succinctement, et au vu du compte administratif définitif :

Les dépenses réelles de fonctionnement : 3 050 K€

- les charges à caractère général augmentent fortement (+7%)
- les charges du personnel également (remplacements, normes d'encadrement en périscolaire, tickets restaurant, prime de pouvoir d'achat) (+8,39%)
- les autres charges de gestion courante sont stables : versements aux associations, CCAS et police intercommunale
- les intérêts d'emprunts diminuent régulièrement,

Les charges à caractère général représentent 32% du total, les charges du personnel : 56%.

Les recettes de fonctionnement : 3 489 K€

- les produits de service (+25,28%) : les recettes liées au périscolaire sont de nouveau encaissées sur 12 mois mais en parallèle des barèmes sociaux sont demandés par la C.A.F
- les impôts et taxes (68% des recettes) augmentent en raison de la hausse des bases (décidée par l'Etat) et des taux communaux en 2024
- dotations et participations : l'augmentation de la D.G.F reste faible, bien inférieure à l'inflation
- les autres produits de gestion courante : indemnités de l'assurance pour remboursement du sinistre du club house

En investissement : total 3 271 K€

- les dépenses se sont concentrées sur le bâtiment périscolaire, le chemin Kinnel, la réfection du club house et le remplacement de candélabres et d'un tracteur.

- les recettes : 137 700€ de FCTVA, 415 000€ de subventions et un prêt à taux 0 de la part de la C.A.F de 685 000€.

Le taux d'épargne brute s'élève à 12,58% quand le seuil d'alerte se situe sous les 10%.

L'épargne nette s'élève à 268 328€.

La dette s'élève à 431€ / habitant et la capacité de désendettement est de 2.95 années.

Les orientations pour 2025 :

- stratégie financière en fonctionnement :
Efforts pour contenir les charges à caractère général (essentiellement revoir les contrats de maintenance SSI, alarmes...), augmentation de la masse salariale (fonctionnement des Muriers à prendre en compte).

- en investissement :

Son attendues en recettes :

Les opérations seront financées majoritairement par l'autofinancement (323 M€).

Les projets engagés ou envisagés en dépenses : l'éclairage du terrain d'honneur, le programme de caméras du C.S.U, une tondeuse pour grands espaces, un escalier d'évacuation au Ru-Ban entre autres.

Une projection pluriannuelle est proposée jusqu'en 2028.

Les conclusions de cette présentation :

Avec :

- La structure budgétaire particulière de la section de fonctionnement, avec 68% seulement des ressources maitrisables et 88% des dépenses sur les chapitres 011 et 012,
- Le niveau d'inflation et la tendance des années à venir,
- Les progressions faibles des aides de l'Etat (DGF, DSR)

La municipalité proposera un budget 2025, sans augmenter les impôts et sans endettement supplémentaire, en recentrant sa capacité d'investissement sur la poursuite des projets déjà lancés et ceux qui vont dans le sens de l'amélioration du service public.

Puis ont été abordés les points suivants :

- la nouvelle police métropolitaine.

Elle commence à prendre ses marques et à être réactive. La commune est l'une de celles qui a sollicité le plus d'heures de patrouilles.

Monsieur le Maire précise qu'ils ne sont actuellement que 12 agents, sur les 26 prévus. Le processus de recrutement est pourtant engagé depuis juillet dernier, mais les candidatures de qualité sont rares.

- le Centre de surveillance urbain : 11 cameras sont envisagées sur la commune (actuellement, il y en a 9, qui ne fonctionnent que de jour). Néanmoins, pour le moment, la présentation du projet et des équipements par les services métropolitains n'est pas assez avancée pour se projeter correctement sur les aménagements à financer.

Monsieur le Maire explique que, sur le territoire communal il y a peu de délinquance marquée. Hormis quelques problèmes ponctuels de drogue, plus de 60% des interventions des forces de Police se font pour des violences familiales.

Quant aux effractions, il s'agit souvent de réseaux enrôlant des jeunes qui viennent de loin en train et se volatilisent rapidement.

M. Cagnard constate qu'il est envisagé lors du prochain mandat municipal, la création d'un terrain de football synthétique pour 900 000€ ; ce serait alors le plus gros investissement des prochaines années.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a rien de décidé. C'est une possibilité qu'il convient d'étudier. Ce type de projet peut être financé à 50% si la commune sait saisir sa chance. Les coûts de tonte, carottage, sablage ... en seraient d'autant allégés.

A ce propos, M. SIMEAU rappelle les gros travaux de voirie réalisés par la Métropole sur le ban communal (Les Castors, l'avenue général de Gaulle) parce que les services municipaux ont pu apporter des projets bien déterminés et réfléchis.
La contribution de la commune auprès de la Métropole pour la voirie est de 62 000€, les travaux, cités plus haut, se sont élevés à près de 500 000€.

En conclusion, Monsieur le Maire mentionne que le pays a besoin de stabilité politique et économique. Les dépenses de L'Etat vont probablement, à l'avenir, être fléchées différemment. La fiscalité des collectivités territoriales n'est pas juste, ni équitable mais il est complexe de changer les choses.

2. Détermination des durées d'amortissement des immobilisations - complément

Le Conseil Municipal :

- rappelle les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles déjà votées le 30 mai 2023, 26 septembre 2023 et 24 septembre 2024 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
compte 20421	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
compte 2051	Concessions et droits similaires	5 ans
compte 2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
compte 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
compte 21316	Equipements du cimetière	15 ans
compte 2132	Immeubles de rapport	30 ans
compte 21571	Matériel roulant	10 ans
compte 21578	Autre matériel et outillage de voirie	06 ans
compte 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	06 ans
compte 2182	Matériel de transport	10 ans
compte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	03 ans
compte 2184	Mobilier	10 ans
compte 2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

- adopte, à l'unanimité, la durée d'amortissement complémentaire suivante :

Compte 2188 : 01 an pour les biens d'une valeur inférieure à 1 000€ TTC.

3. Conventions de mise à disposition du matériel communal

Il est opportun :

- d'apporter quelques rectifications à la Convention initiale de mise à disposition du matériel communal
- d'ouvrir ce service, très ponctuellement, aux habitants de la commune et aux collectivités / associations / particuliers extérieurs à commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte, à l'unanimité, 3 modèles de documents, adaptés aux :
 - associations ban-saint-martinoises
 - particuliers ban-saint-martinois et collectivités extérieures
 - extérieurs de la commune
- autorise le Maire (ou son représentant) à signer les conventions de mise à disposition de matériel.

4. Suppression de postes

En raison de mouvements de personnel, 4 postes de fonctionnaires territoriaux ne sont plus pourvus.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer 4 postes :

- 1 adjoint d'animation 2eme cl à 35H
- 1 adjoint d'animation 2eme cl à 30H
- 1 adjoint d'animation à 30H
- 1 rédacteur principal 1ere classe

5. Création de postes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer :

- 2 emplois d'adjoint technique non permanents à temps non complet (20H / semaine) pour des fonctions d'agents d'entretien.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2eme classe à temps non complet (18H / semaine)

Décisions du Maire

- * AGESTRA – surveillance médicale des agents - avenant n°4
- * Crédit Mutuel – ligne de trésorerie de 600 000€ - renouvellement
- * UEM - entretien des installations d'éclairage public (soit 573 points lumineux).
Le prix, révisable, s'élève à 14 523,75 € H.T par an.
- * UEM – réponse aux D.T et D.I.C.T pour le réseau d'éclairage public,

Le prix de base s'élève à 303,69 € H.T/ an.

* UEM entretien des installations d'éclairage public du pont de Verdun

Le prix, révisable, s'élève à 1 640,32 € H.T / an pour 64 points lumineux.

Interventions diverses :

* supprimer l'éclairage nocturne continu de la cour Pagnol durant les vacances scolaires

* les infrastructures du pont de Verdun sont particulièrement laides

* future passerelle au-dessus de la Moselle

Son étude est relancée sur la base d'une esquisse plus simple. L'ouverture officielle est toujours prévue en 2026.

* stationnements :

- rue Foch : les emplacements de stationnement vont être réduits en largeur (cotés n° pairs) pour obtenir une chaussée roulante dans les 2 sens.

- recherche de solutions pour les véhicules de la rue des jardins

- réflexion sur l'opportunité d'une zone bleue place de la hottée de pommes

* appels en mairie :

Ils concernent essentiellement les affaires scolaires et périscolaires ainsi que l'urbanisme.

La séance est levée à 21H45